

Devant le tribunal correctionnel de Paris, en mai 2019, lors du procès de 7 hauts cadres du géant des télécoms.

... «Par la porte ou par la fenêtre»
22 000 emplois supprimés en 3 ans
France Telecom/Orange doit être condamné



HARCÈLEMENT SOUS LE CHOC D'UN NO FRANCE TÉLÉ

D'anciens dirigeants de l'opérateur ont osé faire appel du jugement prononcé en 2019. Pour les victimes, toujours en grande souffrance, qui attendent que la condamnation pour harcèlement moral institutionnel soit confirmée, ce second procès qui s'ouvre vient raviver les plaies. Une nouvelle épreuve, plus de dix ans après la vague de suicides qui a déferlé sur l'entreprise. Certaines témoignent la boule au ventre.

CÉCILE ROUSSEAU
cecile.rousseau@humanite.fr



EMMANUEL ORTIZ DIVERGENCE



ELISE BERRIOMONT



SAMIR MAOUCHE

Béatrice Pannier, Yves Minguy, Francis Le Bras ont vécu l'enfer. En 2019, le verdict leur avait permis, sinon de guérir, au moins de pouvoir tourner une page. Ils racontent comment ils affrontent ce nouveau moment judiciaire.

T MORAL UVEAU PROCÈS COM))))

L'HISTOIRE de la semaine

Une nouvelle épreuve. Deux ans et demi après un jugement historique, les victimes de la crise sociale massive chez France Télécom voient s'ouvrir, le 11 mai, le procès en appel de l'ex-PDG Didier Lombard, de son ancien bras droit Louis-Pierre Wenès (l'ex-DRH Olivier Barberot s'est désisté - NDLR), ainsi que de quatre autres responsables, Brigitte Dumont, Jacques Moulin, Guy-Patrick Chervrier et Nathalie Boulanger. Leur condamnation, le 20 décembre 2019, pour des faits de harcèlement moral institutionnel entre 2007 et 2008, à des peines d'un an de prison dont huit mois avec sursis et 15 000 euros d'amende, reste inédite pour des patrons du CAC 40 (les quatre cadres ayant écopé de quatre mois avec sursis et 5 000 euros d'amende pour complicité - NDLR). Comme le souligne maître Jean-Paul Teissonnière, avocat de nombreuses parties civiles : « Nous allons être attentifs aux arguments avancés par la partie adverse pour justifier cet appel. Le jugement en première instance est d'une sévérité incroyable, à la hauteur de la brutalité de ce qui s'est passé : une incroyable opération de déstabilisation du personnel et un interdit majeur de ce qui structure une société. »

« CERTAINS SONT DEVENUS FOUS »

Pour les salariés, replonger dans ce passé douloureux ravive les plaies. Celles de la violence du plan NEXT et de son volet social « ACT », qui visait à supprimer 22 000 postes en trois ans parmi les 120 000 employés, dont une majorité de fonctionnaires. Des départs sans plan social, à base de pressions et de mobilités forcées, réalisés « par la fenêtre ou par la porte », selon les propres mots de Didier Lombard. Francis Le Bras, 69 ans, lui en veut beaucoup de devoir subir un second procès. « Ils nous obligent à remettre le nez dans la merde, déplore-t-il. Je suis reparti dans l'alcoolisme. Ça m'a coûté quinze années de ma vie. Thierry Breton (PDG de France Télécom avant Didier Lombard - NDLR) aurait aussi mérité d'être jugé. C'est lui qui a théorisé

« ÇA M'A COÛTÉ QUINZE ANNÉES DE MA VIE. THIERRY BRETON (PDG AVANT DIDIER LOMBARD - NDLR) AURAIT AUSSI MÉRITÉ D'ÊTRE JUGÉ. C'EST LUI QUI A THÉORISÉ QU'IL FALLAIT RÉALISER CES ÉCONOMIES ! »

FRANCIS LE BRAS, 69 ANS



PIERRICK VILLETTE

2019, au dernier jour du procès. La peine sera maximale pour les dirigeants, une « grande victoire » saluée par les syndicats.

qu'il fallait réaliser ces économies ! » Jusqu'en 2007, cet ingénieur, l'un des inventeurs du reroutage Télécel et du Minitel sur Internet, était fier de travailler pour l'ex-PTT. Mais, cette année-là, son service passe de vingt personnes à deux. Puis son poste est supprimé. Il sombre dans le bore-out, l'épuisement professionnel par l'ennui. Le 11 septembre 2009, une de ses collègues, Stéphanie Moison, se défend sous ses yeux. Un mois plus tard, Francis Le Bras est pris d'une violente arythmie cardiaque. « J'ai toujours des problèmes de santé depuis. Je ne supporte plus la moindre contrariété. Ce qui s'est passé était d'une saloperie infinie. En parler entre victimes n'est pas non plus évident. Certains sont devenus complètement fous », résume-t-il.

« EUX N'ONT PAS EU LE MOINDRE REGRET »

De mai à juillet 2019, au terme de deux mois de débats intenses, des dizaines de récits de souffrance avaient ainsi résonné dans le tribunal. Des êtres marqués à vie et des familles brisées ont défilé à la barre, donnant corps à cette tragédie. Si plus d'une centaine de personnes s'étaient constituées partie civile, seuls 39 cas avaient été retenus par les magistrats instructeurs, dont 19 suicides entre 2007 et 2010. Des visages étaient sortis de l'ombre, comme celui de Robert Perrin, technicien à Strasbourg (Bas-Rhin), qui s'était donné la mort le 17 mai 2008. Lors de son audition, son frère, Jean, 62 ans, a tenu à diffuser sa photo sur grand écran. Un hommage à celui qui était aussi « son meilleur copain », précise-t-il, la gorge nouée. Tous deux fonctionnaires dans le même service, ils avaient vécu l'enfer. « Nous étions convoqués une à deux fois par semaine dans le bureau de notre N + 1, qui nous rabaisait et tentait de nous faire partir. On nous parlait de changements d'horaires et de nous faire travailler dans

le secteur commercial. Un déménagement de notre site était aussi évoqué. On ne pouvait même plus poser un manteau sur une chaise, tout était dépersonnalisé. Robert, qui adorait son métier, n'en pouvait plus. » Si Jean Perrin a demandé à être entendu devant la cour d'appel, il n'attend rien d'autre que la confirmation de la première sentence: « Ça ne me ramènera pas mon frère, ni tous les autres. Ils n'auraient pas dû être condamnés que pour harcèlement moral, c'est trop faible! Ce qu'ils ont fait, c'est bien plus que ça. Je suis encore frappé par leur ignominie, le fait qu'ils n'arrêtaient pas de se victimiser devant le tribunal. Je les ai appelés les "pas nous", rien n'était de leur faute. Ils n'ont pas eu le moindre regret. » Souffrant d'hypertension depuis cette époque et d'une forme de dépression latente, le sexagénaire estime qu'un « ressort s'est cassé. À cause d'eux, des familles sont anéanties. Après la mort de mon frère, on a continué à me faire subir du harcèlement. Nous venions tous la boule au ventre. Depuis, je n'ai reçu aucune indemnisation de la part d'Orange. Je ne pensais pas qu'une entreprise pouvait être capable d'autant d'inhumanité ».

Pour tenter de se vider la tête, Jean Perrin s'est remis à fond dans le jardinage. Ces dernières années, Yves Minguy, s'est, lui, dédié à 100 % à la photographie. Admirateur de l'œuvre d'Henri Cartier-Bresson, il capture les scènes de rue sur le vif pour éloigner les mauvais souvenirs. Depuis son témoignage à la barre, l'ancien agent basé près de Lille (Nord) s'est libéré d'un poids. « Je voulais entendre de la

Didier Lombard, l'ex-PDG (à g.), sera rejugé aux côtés de l'ancien n° 2, Louis-Pierre Wenès, et de 4 hauts cadres, dont Nathalie Boulanger. Tous à la manœuvre du violent plan de restructuration déployé en 2007.

« IL FAUT QUE CE QUI S'EST PASSÉ NE PUISSE PLUS JAMAIS SE REPRODUIRE. MAIS J'EN DOUTE, QUAND JE VOIS L'UBÉRISATION CROISSANTE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL CHEZ AMAZON. »

YVES MINGUY

bouche des prévenus qu'ils avaient fait une connerie, explique-t-il. Quand Louis-Pierre Wenès a dit qu'avec la carrière que j'avais il ne comprenait pas ce qui s'était passé (le dirigeant réfute cependant de faire le lien avec le plan NEXt - NDRL), ça m'a permis de prendre du recul et de passer à autre chose. » Mais cette prochaine perspective judiciaire rouvre un peu les cicatrices. Celles laissées par la placardisation de ce développeur d'applications, médaillé d'innovation, arrivé entre les murs de l'opérateur en 1973. Le 17 juin 2009, on lui annonce qu'il doit prendre ses affaires. Il est muté au plateau téléphonique. Devant le tribunal, il dira: « Ce jour-là, j'ai pris un coup de fusil. » Son état de choc est immédiatement constaté par le médecin du travail: « J'ai dû batailler pour que cela soit reconnu en accident de service (accident du travail pour les fonctionnaires - NDLR). Je n'y suis jamais retourné, s'étrangle-t-il. Je ne pouvais plus passer devant un bâtiment France Télécom. Cinq collègues se sont suicidés dans la région. »



NICOLAS TANERNIER/REA



LIONEL BONAVENTURE/AFP



STEPHANE DESAKUTINI/AFP

L'HISTOIRE de la semaine

» En arrêt maladie, il se retrouve alors sans statut et donne un coup de main à sa femme, cheffe d'entreprise. « Maintenant, je ne supporte plus les contraintes. J'ai très mal vécu la période du Covid. Je suis retourné voir une psychologue. Il faut absolument que ce qui s'est passé ne puisse plus jamais se reproduire. Mais j'en doute, quand je vois l'ubérisation croissante et les conditions de travail chez Amazon. »

Du côté de l'ex-PTT, c'est bien la boussole du profit qui a guidé ce gigantesque accident industriel. Après que l'État actionnaire est passé sous la barre des 50 % du capital en 2004, tout est parti à vau-l'eau. Sous prétexte de réduire l'endettement, la logique de business prend alors le pas sur celle de service public. Le jour de l'annonce du plan NExT, le cours de Bourse s'envole. Des stock-options sont versées. Assumant sa part de responsabilité, la société devenue Orange en 2013, condamnée à 75 000 euros d'amende, la peine maximale, n'a pas fait appel de cette décision. Une commission spéciale d'indemnisation des victimes a ensuite été mise en place, avec un montant minimum de 10 000 euros versés par personne.

« FAIRE INDEMNISER PLUS DE MONDE »

« Le tribunal correctionnel a précisé que tous les agents qui étaient dans l'entreprise à ce moment-là ont été victimes et pas seulement ceux concernés par l'instruction, glisse maître Jean-Paul Teissonnière. Nous sommes en train de voir si nous pouvons faire indemniser plus de monde. » Patrick Ackermann, représentant de la fédération SUD PTT qui a mis en place l'observatoire du stress et des mobilités forcées avec la CFE-CGC en 2007, puis porté plainte au nom de son syndicat en 2009, espère que ce nouveau procès sera le dernier. « Il faut qu'il ait toute l'attention médiatique qu'il mérite. J'aimerais que cette histoire se termine bien. Ce premier jugement doit continuer à infuser dans le droit du travail, même si, depuis cette époque, les pouvoirs des CHSCT ont sacrément diminué. »

Béatrice Pannier, 59 ans, a tourné la page. Elle n'envisage pas de s'impliquer autant dans ce second

« JE ME LACÈRE UN BRAS AVANT QU'UN COLLÈGUE NE M'ARRÊTE. JE NE REPRENDS LE TRAVAIL QU'EN 2013. EN 2015, JE FAIS UN GROS MALAISE, PUIS UN AUTRE EN 2018. PLUS DE DIX ANNÉES DE SOUFFRANCE. »

BÉATRICE PANNIER, 59 ANS



NICOLAS TAVERNIER/REA

LA CONFIRMATION DE LA SENTENCE « NE ME RAMÈNERA PAS MON FRÈRE, NI TOUS LES AUTRES. CETTE CONDAMNATION POUR HARCÈLEMENT MORAL, C'EST TROP FAIBLE ! CE QU'ILS ONT FAIT, C'EST BIEN PLUS QUE ÇA. » JEAN PERRIN, 62 ANS

round. « À quoi bon reparler de tout ça ? Si les dirigeants veulent rester dans le déni, grand bien leur fasse, tacle-t-elle. Je vais mieux et je veux aider les autres à se sortir de la spirale du burn-out. » Porter sa parole et écrire des livres ont sauvé cette agente, entrée à 19 ans chez France Télécom. Représentante du personnel, elle sera aux premières loges du malaise lors du déménagement de son plateau téléphonique de Lisieux vers celui de Caen (Calvados), regroupant plus de 80 postes. Le 26 avril 2011, elle met un couteau de 30 centimètres de long dans son sac et envoie un long mail à Stéphane Richard (PDG d'Orange à la suite du départ de Didier Lombard - NDLR) pour dénoncer ces dérives. « Je me lacère le bras gauche avant qu'un collègue ne m'arrête. Je ne reprends le travail qu'en 2013, en mi-temps thérapeutique. En août 2015, je fais un gros malaise, puis un autre en janvier 2018. Plus de dix années de souffrance », soupire-t-elle.

Comme toutes les autres victimes, elle a dû se battre pour faire reconnaître ses accidents du travail. Un long chemin qui l'a menée jusqu'à la barre du tribunal. Juste avant son témoignage, en 2019, la fille de Rémy Louvradoux était venue raconter le calvaire vécu par son père, qui s'était immolé par le feu le jour où Béatrice Pannier avait tenté de mettre fin à ses jours. Aujourd'hui, cette adepte de la méditation poursuit sa reconstruction : « Ma fille de 18 ans a eu le bac et étudie en BTS. J'arrive enfin à entrevoir un avenir », sourit-elle. ●